

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1097

présenté par

M. de Courson, Mme Youssouffa, M. Pancher, M. Molac, Mme Bassire, M. Lenormand,
Mme Descamps, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. Mathiasin et
M. Morel-À-L'Huissier

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
France Télévisions	-1 000 000	0	-1 000 000	0
ARTE France	0	0	0	0
Radio France	0	0	0	0
France Médias Monde	0	0	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0	0	0
TV5 Monde	0	0	0	0
Commission chargée d'assurer l'indépendance du financement de l'audiovisuel public (<i>ligne nouvelle</i>)	+1 000 000	0	+1 000 000	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à **créer une commission *ad hoc*, placée auprès de l'Arcom, chargée de veiller à l'indépendance du financement de l'audiovisuel public dans le cadre de suppression de la « redevance télé ».**

La suppression de la contribution à l'audiovisuel public aurait nécessité un projet de loi dédié permettant un véritable débat démocratique. Les conditions du financement de l'audiovisuel public sont intimement liées à son indépendance ; une indépendance qui est constitutionnellement garantie.

Le rapport IGF-IGAC de juin 2022 « *Réforme du financement de l'audiovisuel public* », a soulevé les failles de la suppression. Le groupe renaissance a proposé d'attribuer une fraction de TVA pour assurer le financement ; cette seule affectation ne clôt pas le débat du financement, elle ne pourra être que temporaire et impose de réfléchir dès à présent à une réforme plus équilibrée du financement de notre audiovisuel public.

En ce sens, sur la mission budgétaire « *Audiovisuel public* », il est procédé à :

- la création d'un programme *ad hoc* « *Commission chargée d'assurer l'indépendance du financement de l'audiovisuel public* » doté de 1M en AE et CP ht2 ;
- une baisse de montants analogues d'1M en AE et CP ht2 sur le programme « *France télévisions* » ; les auteurs de cet amendement n'ont aucune volonté de baisser ces crédits, cette baisse vise uniquement à assurer la recevabilité financière de cet amendement.